

raconter
sommaire

40-45
Violences
conjugales

En France, de 2 à 3 millions
de femmes sont battues,
parfois à mort. Reportage.

46-48
Dopes en stock

Portrait du nouveau
consommateur français:
intègre et polytoxicomane.

50-53
Coluche et les
franç-maçons

Exclusif : quand il était
l'initié du Grand Orient.
Son discours sur le pouvoir,
les Rites du cœur...

54-56
Pinochet et
l'Oncle Sam

Révélation des archives de
la CIA sur le coup d'État qui
a abouti à la mort d'Allende
et à la dictature sanglante.

58-59
Profession,
profileuse


Ahique du Sud : une femme
traque les truands en silence.



Femmes battues

Les drames du silence

Elles n'en parlent jamais. La peur, la honte...
Dans les commissariats, les bureaux
des juges, la photographe Lizzie Sadin est allée
à la rencontre d'une horreur conjugale
qui provoque, en France, un décès par jour.



Marseille,
2 heures
du matin

Cette femme s'est
barricadée chez elle,
terrifiée. Son mari
l'a encore battue, comme
tous les jours. Mais,
ce soir, il lui a cassé le
poignet puis s'est enfui.
Les policiers arrivent
à l'appel. Il sera placé
en garde à vue et défilé en
comparution immédiate.

Marseille, 1 heure du matin

Cette femme battue par son mari a trouvé refuge dans un café. C'est le patron du bistrot qui a appelé la police. Elle était si choquée que les policiers n'ont jamais su pourquoi elle avait reçu des coups.



Bondy, 10 heures

Après l'avis ligoté à la rotinette de la baignoire, son mari l'a violemment frappée sur tout le corps. Il avait décidé de la tuer... Le médecin a redonné un état de choc et de traumatisme moral.



Qui sont-elles ? 73 % sont françaises, et 27 % étrangères. Tous les milieux sociaux sont concernés

Homicide conjugal

Quand Lizzie Sadin est venue nous montrer ses photos, nous sommes restés interdits devant l'horreur de ces portraits de femmes frappées sur tout le corps, cognées à coups de marteau, taillées au cutter. Au-delà du choc des images, les chiffres sont plus terrifiants encore : 400 femmes meurent chaque année en France, victimes de violences conjugales. Plus d'une par jour. On estime le nombre de femmes battues entre 2 et 3 millions, toutes catégories sociales et toutes origines confondues, 5% de la population française. La femme battue, c'est Mme Tout-le-Monde, celle qu'on n'imagine pas, une voisine, une collègue de bureau, une relation. Celle qui ne se plaint jamais et retourne le lundi matin à son travail avec des bleus sur le visage ou sur les bras en prétendant être tombée dans sa baignoire. Le pire, c'est que ça passe. Le message est gobé, pris par les uns comme une vérité, accepté par les autres pour couper court au problème. La femme battue type n'existe pas. Viviane Monnier, directrice de l'association SOS Solidarité femmes, souligne que ce phénomène touche principalement les femmes entre 30 et 40 ans, dans une proportion de 73 % de Françaises et 27 % d'étrangères. Celles qui font appel à Police-Secours et que l'on retrouve aux services des urgences sont souvent issues de milieux défavorisés. Les autres, issues d'un milieu aisé, sont moins visibles. Et puis, il y a la honte. Une parité confirmée par les chiffres des hommes dénoncés par leurs femmes ou leur entourage, on y trouve autant d'ouvriers que de cadres, voire de cadres supérieurs. Si la violence conjugale est plus importante à Paris et dans la région parisienne, la province a son lot d'horreurs d'autant plus cachées que la ville est petite ou que le couple fait partie des notables. L'homme violent à la maison est très souvent un homme ordinaire à l'extérieur. Son problème majeur, c'est sa perpétuelle insécurité sur le plan affectif, faisant parfois la pathologie. Son inquiétude de perdre sa femme ou sa compagne le poussera à vouloir la posséder tout entière, et la moindre contradiction sera prise comme une agression. La violence n'est pas gratuite, elle permet à celui qui l'exerce de maintenir l'autre sous contrôle. Les facteurs déclenchants sont divers : une grossesse, une crise fami-

liale lors d'un décès ou d'un licenciement. Certaines manifestations sportives aussi peuvent être le prétexte aux coups. L'alcool est un élément aggravant : 25 % des frappés boivent. Un couple violent reste violent à l'encontre de chacune de ses nouvelles compagnes s'il n'a pas eu l'occasion de remettre en question sa conception de la relation homme-femme. Depuis le 1^{er} mai 1994, le nouveau code pénal stipule que les violences commises par un conjoint ou un concubin constituent des délits. Délits qui sont effectifs lorsque les femmes se présentent aux urgences médico-judiciaires (UMJ) sur réquisition de la police pour faire établir une ITT (incapacité temporaire de travail). Plus de huit jours d'ITT, et l'homme risque une amende de 500 000 F et cinq ans d'emprisonnement. Moins de huit jours, le prix à payer est de 300 000 F et trois ans d'emprisonnement. Encore faut-il que la femme porte plainte. La pression familiale est souvent telle qu'elle abandonne. Sur 130 000 interventions policières, seulement 8 800 aboutissent à une plainte. Reste la fuite, en désespoir de cause, seule ou avec des enfants. Les quelques associations françaises préoccupées par l'importance du phénomène jouent un rôle essentiel. Elles écoutent, conseillent, orientent et permettent aux femmes de trouver une place en foyer d'accueil, le temps d'examiner leur situation souvent précaire. « Surtout ne pas juger le mari », explique Viviane Monnier. Une femme battue se sent condamnée responsable de la situation et continue d'espérer en une amélioration de son compagnon. « À la demande du service du droit des femmes, une enquête nationale est en cours sur la violence faite aux femmes. Cette étude devrait permettre de l'évaluer. On comprend davantage les mécanismes et de mettre en place une prévention adaptée. Les résultats ne seront connus qu'à la fin de 1999. D'ici là, il y aura probablement 500 femmes qui mourront en France. Dans l'indifférence. »

STÉPHANE RUY

■ Ce reportage photo a été financé par le Service des droits des femmes (du ministère de l'Emploi et de la Solidarité).

Lizzie Sadin : « Cette femme est peut-être notre amie, notre voisine, notre sœur... »

Pour ce reportage, Lizzie Sadin a reçu, à « Visa pour l'image », le prix Cary International 1998, attribué aux reportages rendant compte des problèmes de détresse qui touchent des hommes, des femmes et des enfants. Cette jeune photographe, jouman de deux petites filles, abandonne en 1991 son métier d'éducatrice-formatrice pour se consacrer entièrement à la photo. Elle a ainsi travaillé



sur la pollution en Pologne, les Arabes israéliens, le travail à domicile en France et les mères adolescentes, sujet sensible qui l'a conduite à s'intéresser aux femmes battues. « Cette femme connaît son agresseur, dit Lizzie Sadin. Il habite à la maison. Cette femme est peut-être notre amie, notre voisine ou notre sœur. »

■ SOS Solidarité Femmes. 01.40.02.02.33.



Bondy, 10 h 30

Aux urgences médico-judiciaires, le certificat médical délivré par des médecins commis dans les affaires de violences conjugales est une pièce essentielle lors du dépôt de plainte. Ce certificat, appelé ITT (incapacité totale de travail), détermine la qualification des faits et le tribunal qui les juge (correctionnel ou cour d'assises). Par exemple, pour une ITT supérieure à huit jours, l'auteur encourt cinq ans d'emprisonnement et 500 000 F d'amende.



Foyer d'urgence Flora-Tristan, Paris, 20 heures

Coups, cris, menaces et violence, la jeune fille, recroquevillée sous la table, ne peut plus rien entendre. « C'est trop dur, je ne veux plus y penser, je veux que ça s'efface. »



Palais de justice, Paris, 11 heures

La substitut du procureur de la République défère en comparution immédiate un mari violent. C'est la procédure rapide quand une personne est prise en flagrant délit par la police.

“Les yeux clos de la justice”

La psychanalyste Christiane Olivier casse la loi du silence

Ed : Dans votre livre *L'Œgre intérieur* (1), vous écrivez : « La première victime de l'homme violent, c'est sa femme. » Pensez-vous que ce phénomène de violence conjugale est intenable ?

Christiane Olivier : Les hommes ne sont pas assez présents dans l'éducation de leurs enfants. Il n'y a que 10% des pères qui s'occupent de leurs enfants à plein temps. Dans son plus jeune âge, le petit garçon a un modèle très marqué avec sa mère. Il s'apercevra d'une différence avec elle en prenant conscience de son pénis. Et cette différence est d'autant plus mal perçue que c'est sa mère qui exerce son pouvoir sur lui. Si les bébés pouvaient, ils nous tueraient. Quand l'homme essaie de marier ou vit avec une femme, le schéma reste le même dans son inconscient. L'éducation et la politique refusent ses pulsions. Mais il suffit d'un facteur déclenchant, la jalousie, une grossesse, pour que la violence resurgisse. Il faut reconnaître la nécessité de la paternité pour que la phallosémité disparaisse.

Ed : Le silence de la femme doit-il être la seule réponse aux coups du mari ou du compagnon ?
C.O. : Une femme battue va s'adresser à une association, elle quittera son domicile pour aller dans un foyer. Ce ne sera qu'une solution provisoire, il faudra bien qu'elle réapparaisse, au moins pour voir ses enfants qui ne l'ont pas toujours accompagnée. Si la femme parle et dénonce une situation, elle va déclencher la rage de son mari, la violence continuera. On peut comprendre alors qu'elle se taise pour se préserver. Et puis les peines encourues par les hommes violents sont trop légères. C'est un état de fait qui me scandalise. Les juges n'ont pas fait d'être conscients de l'importance de la violence conjugale, et du retour des personnes dangereuses dans la société. Il n'y a pas de communication entre le corps médical et la justice en France. Les hommes violents devraient être plus pénalisés. Une répression forte serait dissuasive.

Propos recueillis par

STÉPHANE ROY

■ (1) *L'Œgre intérieur*, Le Fil de Chronos. De la violence personnelle et familiale, *Harvard*, 200 p., 14,90 €. À paraître le 4 novembre. Du même auteur on peut lire également : *Les Enfants de l'écume* (JC Lattès), *Les Filles d'Oronte* (Hermann), *Filles d'Yse* (Denoël).



Foyer Crimée Paris, 16 heures

Cette femme a reçu un coup de bâton de son mari. Elle s'est saignée avec son fils, important avec elle, dans son sac, la pièce à conviction. Elle attend qu'on lui attribue une chambre pour une nuit.